



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 26 JANVIER 2023**

2023/12-12  
Nom 7.10

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 20 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

**19 Présents** : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Vincent COSTE, Brigitte MIRANDE, Daniel CONRAZIER, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Fabien GAVANON, Frédérique MONIER-GILLES, Jean-Marc PASCUSI, Jeannette GRABSIA, Sylvain GAILLARD, Karine BOUSQUET, Malika CHENNAF, Amandine GALERA, Sophie RODRIGUEZ, Christine BURLON, Pascal GIRARDEAU, Nathalie FIGUERES, Nadine SAPEDE

**10 Absents** : Marc-Olivier CAZE, Pierre CHOURY, Renaud CROUZET, Estelle BESNARD-ASTOR, Matthieu MAURIN, Loïc BERRUS, Benjamin NADAL, Philippe BARRAL, Nicolas VALETTE, Hugo PUECH

**8 Procurations** : Marc-Olivier CAZE à Sophie RODRIGUEZ, Renaud CROUZET à Brigitte MIRANDE, Matthieu MAURIN à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Loïc BERRUS à Isabelle DEBRIE, Benjamin NADAL à Sandrine GUIRARD-PIGNON, Philippe BARRAL à Pascal GIRARDEAU, Nicolas VALETTE à Nathalie FIGUERES, Hugo PUECH à Vincent COSTE

.....

**OBJET : Tarifs de location de Vergèze Espace : Application de 50% à l'ensemble des tarifs au bénéfice des associations locales et des structures adhérentes du centre social**

Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé de Madame Brigitte MIRANDE, Adjointe au Maire déléguée aux Finances,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°2022/108-06 du 14 décembre 2021 fixant les tarifs des services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;  
CONSIDERANT que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, les tarifs de la salle Vergèze Espace prévoient une réduction de 50% du prix de location « pour les associations qui mènent une action continue sur la commune » ;  
CONSIDERANT que la délibération tarifaire prévoit une application de cette remise sur les seuls tarifs 1 et 2 alors qu'elle devrait expressément concerner les 12 tarifs existants (tables, chaises etc);  
CONSIDERANT la nécessité de mettre en conformité la délibération susvisée par rapport à l'application pratique au bénéfice des associations et autres structures concernées par cette remise de 50% ;

.../...

## DELIBERE

A l'unanimité

**Article 1** : Approuve l'application immédiate d'une réduction de 50% sur l'ensemble des tarifs de location de la salle Vergèze Espace (1 à 12) pour toutes les associations qui mènent une action continue sur la commune ainsi que pour l'ensemble des structures adhérentes du centre social.

**Article 2** : Cette modification sera intégrée à la délibération générale sur les tarifs communaux lors de sa mise à jour en décembre 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Brigitte MIRANDE

Le Maire,  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.

